

ARRETE N° **0000029** /MINFI DU _____
portant nomination d'un responsable au Centre National de Développement de
l'Informatique.

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 93/133 du 10 mai 1993 modifiant certaines dispositions du décret n°88/1987 du 12 août 1987 portant création et organisation du Centre National de Développement de l'Informatique (CENADI) ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
- Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018,

ARRETE :

Article 1^{er} : Est, pour compter de la date de signature du présent arrêté, nommée au poste ci-après, au Centre National de Développement de l'Informatique (CENADI) :

DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Chef de Division : Madame **NGO BABENA Elise, épouse NGAI**, Secrétaire d'Administration Principal, Matricule : **601 244-D**, précédemment Chef de Service Administratif à la Division des Affaires Administratives et Financières en remplacement de Monsieur ESSENGUE ESSENGUE Vitus, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.



Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, et inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 29 NOV 2022

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
012920	28 NOV 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

LE MINISTRE DES FINANCES,



Louis Paul MOTAZE